

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION LILLE. 104, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Haussmann

Le Quotidien De Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX | Téléphone 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING | Téléphone 9-85 S. rue Fidele Lehoucq Directeur: Eug. GUILLAUME.

LES CHIENS

Tristan Bernard, dans la préface spirituelle qu'il a écrite pour le livre de Paul Acharé sur les chiens, constate que ceux-ci sont « bien plus près de l'homme que les autres animaux ».



Un beau chien pékinais... qui n'est pas à vendre. Le propriétaire en a retiré la coquette somme de 625.000 francs.

Ces des chevaux dont il faisait consciencieusement la toilette, n'a jamais récolté que mauvais procédés tels que coups de sabots, réactions brusques aux séances de trot sans étrier, sans parler de diverses chutes désagréables sur le sable du manège... Donc Tristan Bernard préfère les chiens, d'autant plus que les chiens ont sur les hommes une immense supériorité: ils ne parlent pas.

Maurice Maeterlinck est à peu près du même avis. Dans le petit chef-d'œuvre qu'il a publié sur la mort d'un petit chien, dans son livre intitulé « Le Double Jardin », il n'est guère tendre pour les chevaux, encore moins pour l'âne et le mulet, et il ne reste que de la paille à faire à la garde, à l'écurie, à la tréfilerie, son idée derrière les oreilles. Quant au chat, il n'a pas maudit dans son cœur mystérieux et ne nous a toléré que comme des parasites encombrants dans notre propre logis.

Heureuses personnes qui savent reconnaître ainsi les qualités des chiens, amis fidèles, compagnons dans nos travaux et dans nos distractions. Leur dévouement est passé en proverbe, qu'il s'agisse du « berger », gardien tuteur, ou du Saint-Bernard, qui réunit l'audace de l'explorateur à la sûreté du guide; qu'il s'agisse encore du Terre-Neuve ou du chien « potier ».

Et quel instinct infatigable!... Quelle intelligence précoce! Le chien, constate Maurice Maeterlinck, doit être en moins de cinq ou six semaines, faire pénétrer et organiser une représentation et une conception satisfaisantes de l'univers. L'homme, aide de toute la science de ses aïeux et de ses frères, met trente ou quarante ans à esquiver cette conception ou plutôt à entasser autour d'elle, comme autour d'un palais de nuages, la conscience d'une ignorance qui s'élève...

Après cela, ne vous étonnez pas si les chiens n'aiment pas qu'on les ridiculise aux yeux de leurs congénères. Quel supplice pour eux de se sentir tenus en laisse!... La muselière surtout les humilie. Et quels regards suppliants nous lancent les pauvres toutous que l'on habille des pieds à la tête avec des paleottes horribles, avec des manteaux de vieille Anglaise, comme si la nature ne leur avait pas donné tout ce qu'il fallait pour les protéger efficacement du froid et des intempéries. La Société Protectrice des Animaux devrait prendre en main la cause des chiens martyrisés par leurs propriétaires trop bien intentionnés.

D'autant plus que les hommes prennent d'un mallin plaisir à contrarier les chiens pour des bagatelles. « Vous n'aimez pas à les voir se gratter, alors qu'ils ont des milliers de puces, constate à peu près Paul Acharé, leur avocat éloquent... et quand vous en avez une, vous menez une vie d'enfer... »

Après cela, vous pouvez visiter le cimetière des chiens, à Paris, près du Pont de Clichy ou moins les hommes, parfois, reconnaissent tout ce qu'ils doivent à leurs meilleurs amis. Et les épitaphes émouvantes gravées sur des tombes simples attestent que l'on garde leur souvenir... Plus je vois les hommes et plus j'aime les chiens, constate un misanthrope qui a reproduit, en lettres capitales, le mot célèbre de Pascal. Et d'autres inscriptions encore rappellent un « Kiki », un « Rip », un « Marquis », un « Duc », un « Rac » ou un « Tom », que sauve encore l'...

« Papillon », lit-on, « chien de police, six ans de service au XIV^e arrondissement ». Et, plus loin, un bloc de granit est élevé à la mémoire de tous les chiens sauveteurs. Mais les autres, tous, la plupart des autres, bien qu'ils n'aient pas de tombes, ont laissé dans les familles le souvenir sublime d'une vie humble, toute de dévouement et de domesticité obscure.

Chez nous, les chiens seront à l'honneur demain, dimanche, au cours de l'Exposition internationale organisée à Lille par le Club Saint-Hubert du Nord. Le 5 juin, à Arras, la Société Canine d'Artois réunira, à son tour, les plus beaux sujets pour les offrir à l'admiration d'un public connaisseur et ami des bêtes.

Reste à savoir qui sera élu premier prix de beauté. Mais le mâtardera plus volontiers à rechercher quel est le plus dévoué, le plus affectueux, le plus intelligent des chiens, car il en est, qui s'exposent sans compter pour protéger les hommes et les sauver, d'autres dont la vie féconde est toute entière consacrée au service de l'humanité.

G. DORVILLE.

UNE GRAVE AFFAIRE D'EXPORTATION ILLICITE VA ÊTRE JUGÉE A AVESNES

L'Administration des Douanes réclame plus de 3 millions pour le préjudice qui lui a été causé

Une importante affaire d'exportation illécite de marchandises prohibées a été appelée à l'audience correctionnelle du tribunal d'Avesnes du 3 mai.

D'un commun accord, cette affaire fut renvoyée à l'audience du mardi 31 mai.

La découverte de l'affaire

Voici, brièvement, les faits que nous avons relatés dans leurs moindres détails à l'époque: En octobre 1928, le service des douanes de Jeumont constatant qu'un wagon de ferrailles prohibées à la sortie déclaré pour dix tonnes, en contenait trente; cette constatation l'amena à rechercher si les wagons contenant des mêmes marchandises et déclarés auparavant n'avaient pas fait l'objet d'une même diminution de poids. On consulta les lettres de voiture et les avis d'expédition de la gare et le pot aux roses fut découvert. A la suite de cette enquête, l'Administration des Douanes déposa une plainte au Parquet d'Avesnes et une information fut ouverte contre divers négociants exportateurs.

Cette affaire fit grand bruit dans la région; l'enquête judiciaire fut longue, laborieuse et ne put finalement établir que les expéditeurs avaient sciemment trompé dans les manœuvres de faux poids. Par contre, M. Pierre Devroye, transitaire à Jeumont, fut finalement convaincu d'avoir, sans doute dans le but de complaire à ses clients, diminué le poids de cent vingt wagons qu'il avait déclarés en douane en 1927-1928 et, en outre, déclaré faussement, pour la Belgique un convoi de dix-huit wagons de marchandises qu'il expédiait en réalité à une firme allemande de Düsseldorf.

Ce que réclame l'Administration des Douanes

M. Pierre Devroye sera assisté de M. Georges Carpentier, de la Cour d'Appel de Paris, l'Administration des Douanes par l'intermédiaire de M. Cocheux, avocat, se porte partie civile et réclame des amendes fiscales ci-après: 415.500 francs représentant la valeur et la confiscation des marchandises, soit 1.186 tonnes de ferrailles au prix de 350 francs la tonne; 13.050 francs représentant la valeur de 323 tonnes de ferrailles exportées frauduleusement sur l'Allemagne; 2.760.000 francs pour tenir lieu de la confiscation des moyens de transport, soit 138 wagons à raison de 20.000 francs l'unité.

Il nous est revenu que M. Pierre Devroye, cité devant le tribunal correctionnel, a l'intention de faire mettre en cause certains exportateurs ou destinataires, dont il prétend n'avoir fait qu'exécuter les instructions.

Cette affaire d'une certaine importance sera suivie avec intérêt dans la région métallurgique de Maubeuge et environs.

L'AVION DE GOULETTE qui ramenait à Marseille deux rescapés du « Georges-Philippart » n'a pas été retrouvé

M. et Mme Lang-Willar, rescapés du « Georges-Philippart », venus en avion de Fort-Saïd, avaient pris place à Brindisi, à bord d'un appareil piloté par l'aviateur Goulette, qui accompagnait le pilote Mourau en direction de Marseille.



L'aviateur GOULETTE

Ainsi, que nous l'avons relaté hier en Dernière Heure, on est sans nouvelles de l'avion et de ses passagers.

On disait hier que l'appareil avait eu un accident aux environs de Brignoles, mais des recherches effectuées par des avions dans cette région, n'ont encore abouti à aucun résultat.

LE RAPIDE STRASBOURG-PARIS A DÉRAILLÉ A DRAILLÉ

MAIS PERSONNE NE FUT BLESSÉ

LES JEUX OLYMPIQUES DE 1932 A LOS-ANGELES

(du 30 Juillet au 14 Août)

Dans deux mois — le 30 juillet exactement — se dérouleront à Los-Angeles, Etat de Californie, les fêtes de la cérémonie d'inauguration des « Jeux Olympiques 1932 », dixième du nom.

Déjà, durant la période d'hiver, nous avons eu un avant-goût de cette manifestation somptueuse par les « Jeux » qui eurent pour cadre une région merveilleuse et, depuis, célèbre de ce fait, qu'on appelle « Lak Flacid ».

Le drapeau français y fut à l'honneur grâce au couple gracieux de patineurs, Mme et M. Brunet-Joly, qui enlevèrent de haute lutte le championnat artistique de patinage.

Depuis, Los-Angeles ne s'est signalé à l'attention du monde sportif que par l'aménagement de son stade grandiose et de ses multiples côtés qui feront surgir, dans la cité du cinéma, un quartier pittoresque autant que précoce qui abritera l'élite mondiale athlétique et les meilleurs produits des différentes races civilisées peuplant le globe.

Voici d'ailleurs, à grands traits, ce que sera cette organisation formidable et dirigée par des techniciens d'une très grande valeur.

Ce que seront les Olympiades

Commencant le 30 juillet et se terminant le 14 août 1932, la X^e Olympiade qui aura lieu à Los-Angeles, Etat de

Californie, attirera les athlètes mondiaux les plus fameux sur les rives de l'Océan Pacifique.

Plus de cinquante pays ont manifesté leur intention de se faire représenter dans les différents jeux, avec l'intention d'en sortir vainqueurs.

La renaissance des jeux olympiques est due à l'initiative d'un sportsman français très connu, le baron Pierre de Coubertin qui, après avoir réussi la reconstitution de ces manifestations sportives classiques, a désigné Athènes comme siège du premier meeting. En avril 1896 avait lieu la première célébration de l'Olympiade ressuscitée.

Paris fut unanimement choisie comme siège des Olympiades de 1924.

M. William May Garland, de Los-Angeles, qui assistait aux Jeux Olympiques d'Anvers en 1920, a réussi à faire désigner Los-Angeles comme lieu de réunion de l'Olympiade 1932.

Un grand nombre de compétitions se dérouleront au cours de la grandiose manifestation de cette année dans toutes les branches du sport: boxe, aviron, athlétisme léger, athlétisme lourd, hockey sur courts, lutte, cyclisme, sports équestres, natation, courses à pied, cross-country, tir, yachting, escrime, gymnastique, polo, lancement du javelot, courses à plat et d'obstacles, steeple-chase, etc...

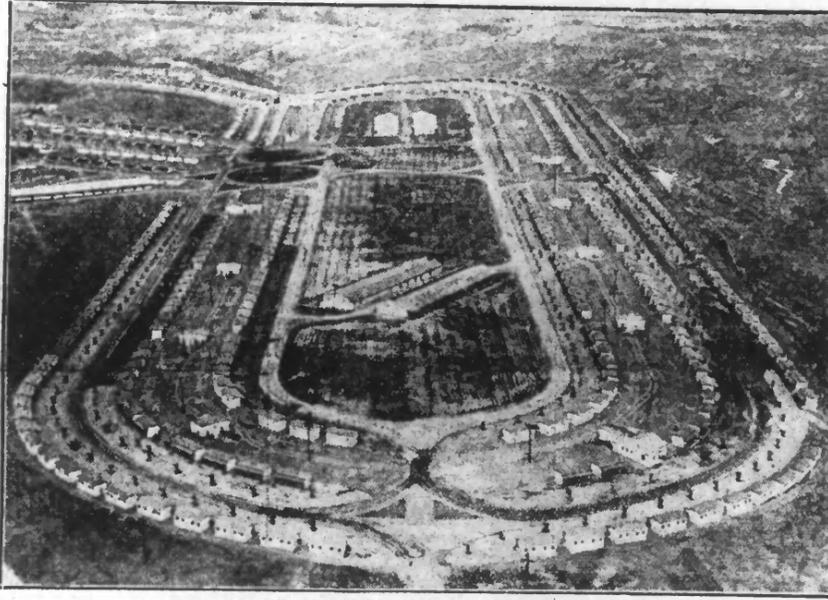
Il y aura aussi des compétitions dans le domaine des beaux-arts, ainsi que des représentations artistiques de théâtre de plein air.

Ces démonstrations se dérouleront soit à Los-Angeles, soit dans ses environs immédiats. La proximité de l'Océan Pacifique rend le lieu particulièrement bien choisi pour tous les sports nautiques. Aucun frais n'a été négligé pour assurer le confort et les accommodements des athlètes venus pour participer aux jeux. Un petit village abritera les concurrents et leurs entraîneurs. Il sera pourvu de toutes les aises et distractions désirables.

Los-Angeles a élargi et redressé plusieurs de ses rues pour faciliter à tous l'accès au Stade où se dérouleront les jeux.

Toutes les rues conduisant au Stade, le fort et tous les autres lieux où auront lieu les compétitions seront pourvus de signaux par les soins de l'Automobile-Club de la Californie du Sud. C'est dire que tous les points seront aussi facilement accessibles la nuit que le jour.

M. William L. Henry, directeur sportif technique des jeux de la X^e Olympiade, connaît et pratique toutes les branches du sport depuis sa plus tendre jeunesse. Il est donc à la hauteur de sa tâche et se révélera comme un directeur de choix.



Voici une vue prise d'avion du village Olympique de Los-Angeles destiné à abriter les joueurs, athlètes, soigneurs, intervenants, etc., et qui vient d'avoir sa dernière maison terminée. Le village sera gardé jusqu'à l'arrivée des premiers luttes. (W. W. Ph.).

UN INDIVIDU TENTA D'ÉTRANGLER UNE BRAVE FEMME A BONDUES

M. Glorian, juge d'instruction au Parquet de Lille, a interrogé et fait écrouer hier un individu surnommé « Le Cabu », et qui s'appelle en réalité Jules Flament, sans profession ni domicile fixe.

Il est inculpé de coups et blessures et de vol.

Jules Flament, dit « Le Cabu », a été arrêté le 22 mai, à Bondue. Ce malfaiteur poursuivait de ses pressantes assiduités Mme Zoé Herbeau, une honnête cuisinière du château Lasserre, sis au Chemin Saint-Georges. Cette brave femme faisait fi des prétentions de « Le Cabu ».

Le 2, mal, Mme Herbeau se trouvait dans la cuisine du château, lorsque Flament fit irruption dans la pièce, armé d'une barre de fer; il saisit la malheureuse à la gorge et tenta de l'étrangler.

L'intervention de Mlle Maignan, demoiselle de compagnie, mit le malfaiteur en fuite.

On s, par la suite, découvrit qu'il s'était emparé de divers objets.

La noyée de Verlinghem est une Lilloise qui a été identifiée

Nous avons relaté, hier, que la gendarmette du Quesnoy-sur-Deule avait trouvé dans le bois de Verlinghem le cadavre d'une femme inconnue.

L'autopsie pratiquée par le docteur Muller, médecin légiste, révéla que l'inconnue était déçédée à la suite d'une immersion prolongée.

Hier matin, à la lecture des journaux, M. Dubois, de Wingles, reconnut immédiatement d'après la description des vêtements, sa mère, Mme Louise Dubois, âgée de 73 ans, et demeurant à Lille, rue de la Minora.

Il se rendit immédiatement à Verlinghem où, mis en face du corps, son appréhension fut justifiée.

D'après les premiers résultats de l'enquête, Mme Dubois était sujette à ces troubles mentaux et il est très probable que, au cours d'une crise de neurasthénie, elle se soit donnée la mort.

La grève de quarante-huit heures des Étudiants en pharmacie

A LILLE, LES COURS ONT ÉTÉ DESERTÉS HIER ET IL N'Y EUT PAS D'INCIDENT

Nous avons mis hier nos lecteurs au courant d'une nouvelle grève survenue dans le corps des Étudiants. Il s'agit, cette fois, des étudiants en pharmacie.

Cette manifestation, toute platonique à l'heure, est une protestation contre le projet de loi voté par la Chambre des députés autorisant les herboristes à vendre des mélanges de plantes médicinales inscrites au Codex.

C'est une question de concurrence qui se pose et les futurs pharmaciens ne plaisantent pas à ce sujet.

La grève a commencé hier matin et sera close ce soir. Elle aura duré quarante-huit heures.

Elle est générale dans toutes les Universités françaises. Elle a été décidée par l'Association lilloise des étudiants en

pharmacie aux destinées de laquelle préside M. Foucart, en accord avec les professeurs et les Associations françaises d'étudiants.

A Lille, elle a consisté à former un piquet de grève qui s'est tenu à l'entrée de l'École de Pharmacie.

Le piquet de grève des Étudiants en Pharmacie à la Faculté de Lille.

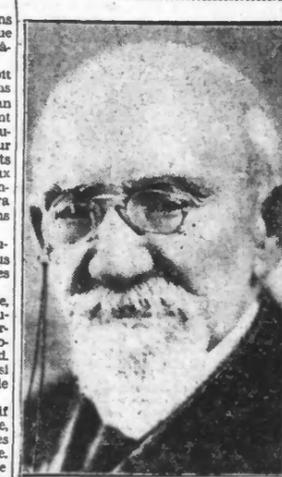
Les cours ont été désertés volontairement. La discipline de la grève a été observée à l'unanimité. Le piquet n'a pas eu à intervenir.

Il n'y a eu aucun monôme, aucun chahut.

Les étudiants en pharmacie ont fait preuve de dignité et de correction. Ils espèrent que le geste des Associations d'Étudiants en Pharmacie provoquera l'abrogation du projet qui est déposé au Sénat.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES AURA LIEU

LE 1^{er} JUIN AU PALAIS-BOURBON ET LE 2^e JUIN AU LUXEMBOURG



M. GROUSSAU Député du Nord Président d'âge de la Chambre qui présidera la séance de rentrée.



M. JEANNEY Président de la Commission Senatoriale des Finances qui sera élu Président du Sénat.

La reprise des travaux parlementaires suspendus pour la période électorale, aura lieu le 1^{er} juin, à la Chambre, et le 2 au Sénat. La session parlementaire ne pourra au moins jusqu'à la seconde quinzaine de juillet, époque habituelle de clôture.

Après la constitution de l'assemblée, qui suivra la vérification des opérations électorales, la nomination et l'installation du bureau définitif de la Chambre, s'engageront les premiers débats de la législature sur lesquels on ne possède encore aucune précision, car ils dépendront de la formation du nouveau ministère, de sa composition, de ses tendances et de la majorité sur laquelle il s'appuiera.

M. Groussau, député du Nord présidera la première séance de la Chambre

Cependant, on peut, dès à présent, donner quelques indications sur les événements qui paraissent devoir se passer au cours de la session parlementaire en complétant les renseignements précédemment donnés, sur le bureau d'âge de la Chambre et sur le mécanisme de la vérification des pouvoirs. Rappelons que M. Maurice Bolland, député du Nord, qui a été élu à la nouvelle Chambre, présidera la séance de rentrée et celles qui suivront, jusqu'à l'installation du bureau définitif.

D'après le règlement ce sont les six plus jeunes députés qui l'assistent comme secrétaire, mais il est probable que deux d'entre eux, MM. Monjaux et Dewez, communistes se recuseront en raison de leurs opinions extrémistes. Voici néanmoins leurs noms, suivis de leur date de naissance: M. MM. Bolland, 11 janvier 1907; Lucien Monjaux dit Montgeau (Seine), 2 février 1904; Sulpice Dewez (Nord), 30 octobre 1904; Jean Deschamps (Eure-et-Loire), 6 août 1904; Jean Zay (Loiret), 1^{er} septembre 1903; Alexis Wiltzer (Moselle), 4 septembre 1903; Alexandre Rauzy, 14 janvier 1903. Seul, ce dernier socialiste unifié, a fait partie de la précédente législature.

Les six députés qui viennent ensuite par rang d'âge, sont tous nés en 1902. Ce sont MM. François Chasseigne (Tindouy, 6 août 1902); Jean Zay (Loiret), 1^{er} septembre 1903; Alexis Wiltzer (Moselle), 4 septembre 1903; Alexandre Rauzy, 14 janvier 1903. Seul, ce dernier socialiste unifié, a fait partie de la précédente législature.

Après avoir ouvert la séance, le président d'âge prononcera l'éloge funèbre du président Doumer, hommage auquel le président du Conseil démissionnaire, M. André Tardieu, s'associera au nom du gouvernement. Puis la séance sera suspendue et reprendra une heure après. M. Groussau fera alors un nouvel éloge funèbre de M. Gaston Thomson, son prédécesseur, comme doyen de l'assemblée.

M. Bonisson sera seul candidat à la présidence

Après l'allocation traditionnelle du président d'âge, le tirage au sort des bureaux en vue de la vérification des opérations électorales, aura lieu. Après les validations électorales et l'installation du bureau qui suivra sa nomination, qui ne parait pas devoir soulever de complications, au moins en ce qui concerne la présidence, M. Fernand Bouisson étant seul candidat, le gouvernement pourra se présenter devant les Chambres et lire sa déclaration ministérielle.

Le cas de MM. Ramette et Dewez députés communistes du Nord

Mais, avant que s'engage le débat rituel sur les interpellations relatives à la politique générale du gouvernement, une discussion d'un tout autre ordre s'ouvrira sans doute, comme il y a quatre ans ou, s'en souvient, dès le jour de la présentation devant le Parlement, du cabinet Poincaré, demeuré au pouvoir, M. Michel Walter avait demandé la mise en liberté des autonomistes Rocklin et Rossi, proclamés élus dans le Haut-Rhin, et M. Jules Uriy, député socialiste de l'Oise, avait réclame l'extension de cette mesure aux députés communistes également détenus: MM. Doriot et Marty, ainsi qu'à un autre communiste, condamné mais en fuite, M. Jacques Duclos.

Cette fois, un député communiste, M. Ramette, élu dans la deuxième circonscription de Douai, purgé en ce moment à Cauter, une peine de 18 mois de prison encourue pour propagande anarchiste. La Chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Douai ayant rejeté la demande de mise en liberté formulée au nom de M. Ramette par son avocat M. Devalle. Il parait probable qu'une motion sera déposée, tendant à la mise en liberté immédiate du député dénoncé, conformément au second paragraphe de l'article 14 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, qui dispose que la détention ou la poursuite d'un membre de

l'une ou l'autre Chambre, est suspendue pendant la session et pour toute sa durée, si la Chambre le requiert.

De même, l'assemblée pourrait demander la suspension de la peine de 8 mois de prison prononcée contre un autre élu communiste du Nord, Sulpice Dewez, précédemment condamné par défaut par le tribunal de Valenciennes, à un an de prison et 500 fr. d'amende, pour excitation de militaire à la désobéissance et pour lequel un jugement contradictoire avait été réclame par le même avocat.

Toutefois, jusqu'à présent aucune motion analogue à celles de M. Walter et Uriy qui, en 1928, requéraient la mise en liberté de leurs collègues incarcérés, n'a pas encore été déposée, mais il parait probable que l'événement se produira dans les premiers jours de la rentrée.

Ce genre de motion à la priorité sur tout autre débat et ne peut être renvoyé devant une commission. La Chambre doit statuer immédiatement.

Néanmoins le 7 juin 1928, après la lecture de la déclaration ministérielle, le débat fut renvoyé à huitaine, mais le 14 le garde des sceaux, M. Louis Barthou, opposa aux motions présentées la question préalable, en lui donnant la signification de la confiance. Elle fut adoptée par 342 voix contre 67. Les radicaux-socialistes, qui avaient décidé le matin de s'abstenir, se partagèrent en trois fractions. 27 votèrent en faveur de la question préalable; 61 s'abstinrent et 33 votèrent contre, parmi lesquels MM. Malvy, Daladier, Lamoureux, Paul Bastin, Léo Bouysse, Marchandau, Bergery, etc.

La discussion des interpellations sur la politique générale du cabinet ne commença que le lendemain 15 juin. Cette année, il est probable que le nouveau gouvernement dont le ministre des Affaires étrangères sera obligé de se rendre dans le 16 juin à la conférence de Lausanne fera en sorte de hâter le débat de politique générale pour que sa solution intervienne avant cette date, de façon à avoir par un vote de confiance, une autorité suffisante pour engager et poursuivre les importantes négociations internationales.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

UNE FEMME VA EN DIRIGER 3 MILLIONS 500.000



Miss Nancy ADAMS, une jeune écossaise, vient d'être nommée par le Conseil général du Congrès des Trade-Union pour s'occuper des 3 millions et demi de femmes travaillant dans l'industrie. Elle fut précédemment secrétaire privée de M. A.-J. Cook, et pendant 8 ans à la direction de la Fédération des Mineurs.

Notre photo montre Miss Nancy ADAMS à son bureau de Russell Square, à Londres.